

PROVINCE de l'ONTARIO

et

ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS DE L'ONTARIO

DÉCLARATION ANNUELLE COMMUNE RELATIVE AU PROTOCOLE D'ENTENTE

Décembre 2012

Nous sommes heureux de présenter pour l'année 2012 la déclaration annuelle commune relative au protocole d'entente (PE) conclu entre l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) et la province de l'Ontario.

Ensemble, nous avons fait des progrès considérables dans de nombreux domaines comme la stratégie provinciale en matière d'infrastructure et son soutien à la gestion des biens dans les petites municipalités.

La province de l'Ontario et l'AMO ont signé le PE pour la première fois en 2001. Depuis, le protocole est devenu la pierre angulaire du partenariat et de la collaboration entre la province et les municipalités.

Aux termes du PE, la province s'engage à consulter préalablement l'AMO en ce qui concerne :

- les projets provinciaux de modification de lois et de règlements qui auront d'importantes répercussions financières sur les municipalités;
- la négociation avec le gouvernement fédéral d'ententes portant sur des questions particulières ayant une incidence directe sur les municipalités.

Les principes de consultation, de collaboration et de respect incorporés dans le PE constituent le fondement sur lequel la province et les municipalités ont bâti un partenariat solide. L'Ontario et les municipalités visent à ce que les responsabilités et l'obligation de rendre compte soient clairement établies.

Le présent rapport souligne nos réalisations ainsi que le travail proactif entrepris par la province et le secteur municipal pour établir et améliorer les services.

PROTOCOLE D'ENTENTE

En 2012, le PE a continué d'améliorer le processus d'élaboration des politiques et d'enrichir les discussions entre la province et les municipalités. Il a ainsi permis de faire ce qui suit :

- donner aux ministres et aux dirigeants d'administrations municipales largement représentatives de l'Ontario la possibilité de mener des discussions sérieuses et d'échanger de l'information;
- renforcer le processus décisionnel provincial en faisant en sorte que le point de vue municipal soit pris en compte dans les questions ayant une incidence sur les municipalités et en permettant aux ministères provinciaux de mieux évaluer et élaborer des propositions de politiques;
- faciliter une plus grande coopération en matière de politiques publiques communes susceptibles de profiter à tous les Ontariens et Ontariennes;
- accroître les rapports horizontaux entre les différents ordres de gouvernement pour ce qui touche des enjeux communs;
- servir de catalyseur aux discussions et aux possibilités de collaboration éventuelle entre la province et les municipalités sur des questions d'actualité.

FAITS SAILLANTS DES DISCUSSIONS DE 2012

En 2012, les partenaires du PE ont trouvé des façons nouvelles et innovatrices d'aborder les sujets autour de la table de concertation, notamment en fixant des ordres du jour « thématiques » portant sur l'infrastructure, les relations avec le gouvernement fédéral, et la viabilité et l'efficacité des administrations municipales.

Les partenaires ont ainsi discuté de plus de 30 questions, dont certaines à plus d'une reprise dans le cadre de l'élaboration des politiques. Une grande partie des questions abordées s'inscrivent dans les principaux thèmes suivants :

Infrastructure

Examen des routes et des ponts

Le ministère des Transports et le ministère de l'Infrastructure ont présenté ensemble des exposés sur les routes et les ponts. Le rapport sur les routes et les ponts, publié en août 2012, souligne l'importance de créer de nouveaux partenariats, des approches novatrices et des possibilités. La deuxième phase de la Stratégie pour l'infrastructure municipale, lancée à l'automne 2012, offre du financement pour les travaux d'infrastructure essentiels visant des routes, ponts, réseaux d'alimentation en eau et réseaux d'égouts.

Initiative d'investissement dans l'infrastructure municipale

Le ministère de l'Infrastructure a fourni régulièrement à la table de concertation du PE des mises à jour sur la Stratégie pour l'infrastructure municipale. Cette table a permis à la province et aux municipalités de discuter des programmes de financement de l'infrastructure, de l'établissement de plans de gestion des biens et de projets essentiels. La province continuera de collaborer avec l'AMO pour encourager la gestion des biens et s'efforcer de répondre aux besoins des municipalités en matière d'infrastructure.

Relations avec le gouvernement fédéral

Plan fédéral d'infrastructure à long terme

Le ministère de l'Infrastructure et l'AMO ont fourni un résumé des observations qu'ils ont présentées à Infrastructure Canada concernant le plan d'infrastructure à long terme. Réunies dans le document *Construire le Canada ensemble*, les observations de l'Ontario ont porté sur les investissements dans l'infrastructure économique clé, l'augmentation des investissements fédéraux, la planification de la gestion des biens, l'innovation dans le secteur privé, et la simplification de l'administration.

Dans ses observations, l'AMO a demandé la création d'un programme d'investissement à long terme permettant aux municipalités de planifier les travaux d'immobilisations et de faire en sorte que les projets locaux prioritaires soient admissibles à du financement. La province et l'AMO ont convenu de continuer de collaborer pour obtenir le soutien du gouvernement fédéral relativement à l'infrastructure locale et insister sur le fait que la stratégie fédérale d'infrastructure à long terme doit mieux tenir compte les besoins des collectivités ontariennes.

Accord économique et commercial global (AECG)

Le ministère du Développement économique et de l'Innovation a fourni en janvier 2012 une mise à jour sur l'accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne. Ce sujet sera de nouveau abordé en 2013.

Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO)

Le ministère des Finances a donné un aperçu du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) et discuté de la restructuration en deux étapes de ce fonds. Il a annoncé que la première étape en serait une de transition en 2013. Le ministère a également annoncé l'arrêt du processus de rapprochement après le FPMO de 2010. La province discutera avec l'AMO de son approche pour la deuxième étape et de la restructuration du programme en 2013.

Réforme des services sociaux

Le ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC) a demandé qu'on lui fournisse des conseils sur le rapport de la Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario où il est recommandé que les municipalités jouent un plus grand rôle dans la prestation des services. Le MSSC et l'AMO ont indiqué qu'ils engageraient un dialogue sur les priorités initiales éventuelles et les questions de mise en œuvre.

Financement des services de garde d'enfants

Le ministère de l'Éducation a fourni une mise à jour sur le nouveau cadre et la nouvelle formule de financement des services de garde d'enfants. Ce cadre et cette formule

prévoient que les fonds soient réaffectés en fonction des besoins actuels des municipalités et offrent plus de souplesse, de transparence et de simplicité dans la gestion des services de garde d'enfants au niveau local. Le ministère est heureux de poursuivre le dialogue avec l'AMO sur la mise en œuvre du nouveau cadre et de la nouvelle formule. Les discussions à cet égard auront lieu à la table de concertation mixte établie en août 2012 aux termes du PE conclu avec l'AMO et de l'Entente Toronto-Ontario de coopération et de consultation.

Immigration

Le ministère des Affaires civiles et de l'Immigration a présenté la Stratégie ontarienne en matière d'immigration dont les objectifs clés sont les suivants : attirer une main-d'œuvre qualifiée et favoriser une économie plus forte, aider les nouveaux arrivants et leurs familles à réussir, tirer profit des liens tissés dans le monde pour accroître la prospérité. L'AMO appuie la Stratégie et aimerait continuer de participer aux décisions stratégiques qui en résultent.

Aménagement du territoire

Le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML), dans le cadre de son travail continu avec l'AMO sur l'examen quinquennal de la Déclaration de principes provinciale (DPP), a fourni un aperçu des ébauches de politiques. Celles-ci ont été élaborées après une large consultation initiale et s'appuient sur le cadre stratégique actuel de la DPP. Les deux parties comprennent l'importance d'avoir des politiques claires et collaborent à cette fin.

Intégration des programmes de logement et de lutte contre l'itinérance

Le ministère des Affaires municipales et du Logement a présenté la première phase de l'intégration des programmes de logement et de lutte contre l'itinérance – une étape essentielle de la transformation des services sociaux. Le nouveau programme intègre le financement du Programme intégré de prévention de l'itinérance (MSSC), du Fonds d'aide d'urgence aux impayés d'énergie (MSSC), du Programme de financement des centres d'hébergement d'urgence (MSSC), du Programme de financement des foyers (MSSC), et du Programme provincial de banques d'aide au loyer (MAML).

Climat économique

L'une des principales questions abordées lors des discussions cette année a été le climat économique actuel qui a une incidence sur les deux ordres de gouvernement. Les partenaires du PE ont collaboré afin de mieux cerner leurs priorités et enjeux économiques mutuels dans ce climat.

Discussions dirigées par l'AMO

Au cours de l'année, l'AMO a également abordé des sujets de discussion. Elle a fait part de ses observations concernant le rapport de la commission Drummond (février 2012), qui a influencé une grande partie des discussions au début de l'année. L'AMO a également abordé les sujets suivants : modifications aux redevances d'aménagement local (changements règlementaires adoptés par le MAML), *Loi sur les infractions provinciales* – plan d'action), lignes directrices sur l'immatriculation d'utilisateur de véhicule utilitaire. L'AMO continuera de présenter à la table de concertation du PE, aux fins de discussion et d'éventuelles mesures législatives, des sujets de discussion basés sur ses priorités en matière de politiques municipales.

Éducation et formation dans la FPO

Le ministère des Affaires municipales et du Logement a terminé l'élaboration initiale d'un module d'apprentissage électronique destiné à aider les fonctionnaires provinciaux à mieux comprendre le PE conclu entre l'AMO et l'Ontario ainsi que l'Entente Toronto-Ontario de coopération et de consultation. Le module aidera le personnel des divers ministères provinciaux à comprendre les attentes et les objectifs relatifs à la consultation aux termes du PE. De plus, l'AMO collaborera avec les ministères pour les aider à mieux communiquer et diffuser aux membres de l'AMO les renseignements importants sur la mise en œuvre de nouvelles politiques et de nouveaux programmes. Le personnel du ministère a hâte de travailler avec l'AMO et le personnel de la ville de Toronto pour créer d'autres outils facilitant la participation et la formation du personnel provincial. La formation doit commencer en 2013.

PERSPECTIVES POUR 2013

La façon dont nous relèverons nos défis économiques communs actuels constituera une priorité en 2013. La collaboration à la table de concertation du PE permettra d'assurer la réussite de nos collectivités. Voici certains des thèmes que nous pourrons aborder au cours de la nouvelle année :

- soutien aux municipalités pour assurer leur viabilité financière;
- relations continues avec le gouvernement fédéral en matière d'immigration, de logement et d'infrastructure, y compris des accords-cadres s'appliquant à tout nouveau programme fédéral;
- poursuite des discussions tenues en 2012 :
 - services sociaux;
 - personnes âgées (tous programmes/ministères provinciaux);
 - financement et programmes de services de garde d'enfants;
 - intégration du programme de logement;
 - réforme de l'arbitrage;
 - viabilité des coûts des services de police (et des autres services d'urgence);
 - conflit d'intérêts;
 - développement économique/création d'emplois;

- réacheminement des déchets.

CONCLUSION

Un partenariat constructif et respectueux permet d'obtenir des résultats. L'évolution des relations qu'entretiennent les municipalités et la province montre la valeur et l'importance qu'accordent les deux parties à ce partenariat. Grâce à ce partenariat, nous pouvons reconnaître les réalisations et collaborer pour répondre aux enjeux. À titre de partenaires, nous allons continuer d'encourager et d'appuyer les ministères pour qu'ils soient des participants proactifs du processus lié au PE.

Nous sommes déterminés à collaborer, et dans une conjoncture économique difficile, cette collaboration est encore plus essentielle.

Nous espérons que l'année à venir sera également placée sous le signe du succès. Nous vous donnons rendez-vous en 2013 pour un nouveau bilan des progrès que nous avons réalisés.